BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 493

31 – HAUTE-GARONNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE

Ventes et cessions

994 581 171 RCS Toulouse.
STUDIO M.
Forme : Société à responsabilité limitée (à associé unique).
Capital : 2000 EUR.
Adresse : 19, rue des Nobles, 31570 Lanta.
Origine du fonds : Achat au prix stipulé de 60000,00 euros..
Etablissement : Etablissement principal.
Activité : Salon de coiffure..
Adresse : 19, rue des Nobles, 31570 Lanta.
Précédent propriétaire : 812 018 547 RCS Toulouse. **LE LOFT.**
A dater du : 5 décembre 2025.
Date d'effet : 7 janvier 2026.
Date de commencement d'activité : 7 janvier 2026.
Publication légale : lejournaltoulousain.fr *du* 16 janvier 2026.
Oppositions : Selarl barrie titulaire d'un Office Notarial 4 rue de la Plaine 31590 Verfeil pour la validité..
Commentaires : Suivant acte reçu par Maître Nathalie de VISA BARTHES , Notaire au sein de la SELARL BARRIE titulaire d'un Office Notarial à VERFEIL (31), 4, rue de la plaine, le 7 janvier 2026, enregistré à SDE TOULOUSE, le 12 janvier 2026, 3104P61 2026N00034, a été cédé un fonds de commerce par : La Société LE LOFT, dont le siège est à SAINT-ORENS-DE-GAMEVILLE (31650) 14 rue des Tilleuls Centre commercial St Benoit, identifiée au SIREN sous le n ° 812018547 et immatriculée au RCS de TOULOUSE. A : La Société STUDIO M, dont le siège est à LANTA (31570) 19 rue des Nobles, identifiée au SIREN sous le n ° 994581171 et immatriculée au RCS de TOULOUSE. Désignation du fonds : fonds de commerce de Coiffure mixte sis à LANTA (31570) 19 rue des Nobles, connu sous le nom commercial LE LOFT. La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de SOIXANTE MILLE EUROS (60 000,00 EUR). Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet..